



Présentation de Horse'Innov édition 2020 au 21 au 24 mai 2020

Dès aujourd'hui, le monde du cheval de demain

Dans le cadre du salon des exposants du **Jumping International de Bourg-en-Bresse du 21 au 24 mai** prochains (CSI**** et CSI **) à Ainterexpo, l'association EQUID'Ain organise pour la quatrième année le **Pôle de l'innovation HORSE'INNOV**, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de l'Ain et du Crédit Agricole. **Une surface d'exposition dans le salon des exposants** permettra d'accueillir une dizaine d'entreprises implantées en région Auvergne-Rhône-Alpes, sélectionnées sur le caractère innovant de leur produit ou services, et choisies pour assurer la diversité des concepts. Elles pourront ainsi présenter leur innovation aux **30.000 visiteurs attendus** ainsi qu'aux professionnels de la filière. Des rencontres et échanges seront organisés. **Un Prix de l'Innovation** viendra récompenser l'un des participants, remis par un jury de personnalités et d'experts, ainsi que le Prix du Public décerné le dimanche après-midi. **Une campagne médiatique** sera orchestrée pour valoriser ce pôle de l'innovation et les produits proposés. EQUID'Ain sélectionnera les candidats sur dossier.

Les dossiers de candidatures seront adressés avant le 31 mars à EQUID'Ain 12 rue des Baudières 01000 BOURG-EN-BRESSE ou à equidain@gmail.com et comprendront : * une fiche de renseignements sur l'entreprise * une présentation détaillée des produits ou des services soulignant leur caractère innovant et leur application dans le monde du cheval.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site www.equidain.fr à la rubrique Horse'innov. La mise à disposition de l'espace se fera au tarif de Trois cents cinquante Euros à régler à EQUID'Ain (notre association n'est pas assujettie à la TVA). Un chèque de 350 € à l'ordre d'EQUID'Ain à nous adresser dès l'annonce de l'acceptation de votre candidature, validera votre inscription. Il sera débité le premier jour de la manifestation, date à laquelle une facture acquittée vous sera remise. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement. Les entreprises souhaitant valoriser leurs produits sur le site du Jumping ou dans son programme (Mag'ville) recevront prochainement les propositions de Bourg Sports Equestres et traiteront directement en se recommandant du pôle de l'innovation Horse'innov.

